

9 nouvelles organisations au Comité de la Charte en 2011

Poursuivant sur sa lancée (7 agréments octroyés en 2010), le cercle des organisations agréées par le Comité de la Charte s'est élargi à 9 nouveaux membres en 2011 :

Février :

Plan France

www.planfrance.org

Avril :

Fondation pour la Nature et l'Homme

www.fnh.org

France Alzheimer

www.francealzheimer.org

Solidarité Laïque

www.solidarite-laique.asso.fr

Mai :

Secours Islamique France

www.secours-islamique.org

Foyer Notre-Dame des Sans-abri

www.fndsa.org

Juillet :

Protection mondiale des animaux de ferme

www.pmaf.org

Décembre :

ACTED

www.acted.org

Toutes à l'école

www.toutesalecole.org

Tout comme les associations et fondations déjà agréées, ces 9 nouvelles organisations s'engagent à respecter la Charte de déontologie du Comité et à se soumettre à ses contrôles continus.

Fort de ses 74 organisations membres, le Comité de la Charte poursuit son développement selon deux nouvelles tendances : l'élargissement des causes défendues par les organisations agréées et la diversification de l'origine de leurs ressources privées (rendus statutairement possibles respectivement depuis mai 2005 et décembre 2010).

Pour consulter la liste des 74 organisations qui sont agréées :

<http://www.comitecharte.org/liste-complete-des-organisations-agreees>

Le rôle du Comité de la Charte

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration

des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour connaître le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : www.comitecharte.org.

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :



Service de Presse : Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi // au Comité : 01 53 36 35 02/03 // portable : 06 22 78 71 38 // à l'agence : MP & C 01 71 52 10 30 - 01 71 52 10 31 (ligne directe) – www.mp-c.eu – mpc.servicepresse@gmail.com